

**ANNEXE 1 AU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018**

**REVISION DU PLU  
PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PADD**

Date de convocation : 31/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame DETRAZ Christiane, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Excusés : 03

Votants : 10

Présents : Christiane DETRAZ, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Jean-Loup MARTIN, Dominique TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Gérard VIALLIS, Patrick BUCIOL (arrivé à 20h53).

Excusée ayant donné procuration : Marie-José LIGOUZAT pouvoir à Denis BOURGEOIS-ROMAIN.

Excusés : Christian EXCOFFON, Thierry TEYPAZ.

---

**PRESENTATION DU PADD : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

**1. Préambule**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, par délibération en date du 24 mars 2016.

C'est ainsi que les articles L.151-2 et L.151-3 disposent que les PLU comprennent notamment « un Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (PADD).

Elle rappelle que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) définit les orientations du projet d'urbanisme des communes qui élaborent leur PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PADD expose le projet global qui sera décliné dans les documents opposables du PLU : le « règlement écrit » et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Elle rappelle également que le PADD, pièce maitresse du dossier, doit être compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) d'Arlysère qui prévaut pour notre commune. Le PADD a été établi suite au diagnostic sur l'état initial de l'environnement communal en intégrant la contrainte du SCoT.

Elle présente ensuite le contenu du document décrivant le PADD exposé lors de la réunion publique du 19 octobre 2018.

Elle déplore que seulement 10 personnes soient présentes à cette réunion publique et regrette que les contestataires ne se soient pas déplacés.

Les orientations du PADD retenues couvrent les thèmes suivants :

1. Démographie, urbanisation et objectifs de modération de la consommation d'espace
2. Habitat, logement et mixité sociale
3. Equipements publics
4. Déplacement, stationnement et transport

5. Ressources, continuités écologiques, patrimoine et paysage
6. Activités économiques

Ce document, qui a été transmis aux élus avant la réunion du Conseil, est joint au présent compte rendu. Elle rappelle que le document n'est pas soumis au vote de l'Assemblée.

Après cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert.

## **2. Débat**

### **Thème 1 - Démographie, urbanisation et objectifs de modération de la consommation d'espace**

*Question de Denis BOURGEOIS-ROMAIN : concernant Le Grand Duc, pourquoi tout le programme n'est-il pas en résidences permanentes ?*

Réponse de Madame le Maire : Parce que dans ces genres d'opérations, il faut une ressource complémentaire pour en assurer l'équilibre financier d'où la prévision des 1/3 de logements secondaires. Si on peut s'en passer, on le fera, d'après le recensement des besoins et l'étude financière.

### **Thème 2 - Habitat, logement et mixité sociale**

*Question de Jacky MARIN-LAMELLET : qu'est-ce qui est prévu en logement pour les saisonniers ?*

Réponse de Madame le Maire : L'Etat nous oblige à signer une convention avec lui, indiquant les solutions à apporter à ce manque. La date butoir était fixée au 31 décembre 2018, mais vient d'être reportée au 31 décembre 2019. Nous travaillons en étroite collaboration avec Crest-Voland. L'étude a été faite au niveau de la station. Nous allons continuer à travailler ensemble pour trouver une solution, mais qui n'est pas forcément de la construction. Ce peut être aussi des logements existants dans la vallée avec des transports adaptés. Il est précisé que le besoin est le logement de 25 saisonniers pour la station et non pas 25 appartements.

*Question de Jean-Luc REBORD : Quels sont les bâtiments pouvant être réhabilités et comment seront déterminées les règles spécifiques d'après leurs catégories ?*

Réponse de Madame le Maire : Ce sera inscrit dans le règlement du PLU selon qu'ils sont classés en chalets d'estive, avec accès ou non, réseaux .... Rénovation, extension, changement de destination ...

### **Thème 3 – Equipements publics**

*Question de Jacky MARIN-LAMELLET : Est-ce que l'on pourrait accueillir un médecin ou une crèche au Cernix ?*

Réponse de Madame le Maire : Tout est toujours possible, cependant il faut être logique. Un médecin est en cours d'installation à Crest-Voland et la Commune essaiera de favoriser l'installation d'autres professions médicales (infirmières, mise à dispo de locaux pour des permanences de kiné ou autre). La garderie saisonnière est en cours de transformation pour accueillir des enfants à l'année à partir de 3 mois en réseau avec le multi accueil de Flumet. Si besoin, il vaut mieux que la commune participe à ces structures avec Crest-Voland pour assurer leur pérennité que d'essayer d'en faire plusieurs qui ne marcheraient pas. Il en va de même pour l'école.

*Question de Gérard VIALLIS : Pourquoi des locaux techniques municipaux et pour quel besoin ?*

Réponse de Madame le Maire : si on construit une salle multi activités, il faudra qu'elle comprenne des locaux de rangement pour le petit matériel.

*Question de Jacky MARIN-LAMELLET : Pourquoi un point accueil mairie ? Est-ce qu'il est prévu de transférer la mairie au Cernix ?*

Réponse de Madame le Maire : Pas du tout. Nous avons besoin d'un point d'accueil pour des réunions sur place et par exemple, pour pallier à une route fermée pour X raisons (élections, mariage ...) On a déjà connu des situations rocambolesques sans pouvoir se replier dans une salle communale si ce n'est dans le garage des engins ou chez un privé. L'an dernier, durant la fermeture de toutes les routes, les secrétaires auraient dû faire entre 30 et 200 kms par jour pour aller à la mairie, de même pour les administrés.

Jean-Luc REBORD : Une salle multi activités : on s'aperçoit qu'il est de plus en plus contraignant pour les associations de monter des chapiteaux, abris, pour les animations au Cernix. Il ne faudra pas oublier de prévoir quelque chose de pérenne dans ce projet.

Madame le Maire : Oui, tout à fait. C'est pourquoi il faudra bien étudier tous les besoins et reprendre le travail sur l'idée de préau adaptable à toutes les situations en lien avec une salle fermée.

#### **Thème 4 – Déplacements, stationnement et transports**

Question de Denis BOURGEOIS-ROMAIN : Qu'en est-il des transports collectifs jusqu'au Cernix ? Où en sont les travaux avec Arlysère ? Est-ce que la demande des gens du pays sera également prise en compte ?

Réponse de Madame le Maire : C'est un peu long à tout mettre en place. Mais une commission travaille sur ce sujet et les besoins du Val d'Arly vont être étudiés et adaptés.

Question de Jean-Loup MARTIN : Concernant les stationnements couverts au Cernix ? On en a besoin, notamment pour les résidences qui n'en ont pas assez ou pour celles qui sont sur les pistes. Où les construire et comment faire pour qu'ils soient vraiment efficaces et utilisés ?

Réponse de Madame le Maire : Si on arrive à en construire, il faudra que ce soit des places et non des box, avec interdiction de les fermer, mais de toute façon, qui devront rester propriété communale, en location. Quant aux endroits de construction, ils pourraient être sous la place (l'aménagement prévoit de laisser cette possibilité), dans le programme de la résidence de tourisme si elle se fait, ou dans le programme du Grand Duc. Encore beaucoup de travail en perspective pour étudier ces possibilités ou une autre ???

#### **Thème 5 - Ressources, continuités écologiques, patrimoine et paysage**

Question de Dominique TEYPAZ : Au sujet de la progression de la forêt autour des zones d'habitat. Quel moyen a la commune pour la ralentir ?

Réponse de Madame le Maire : Le Cernix est un peu moins touché que le Grand Cohennoz ou les Panissats. La commune n'a pas vraiment de moyens pour l'éviter sauf à payer des heures de débroussaillage et de dessouchage ce qui n'est pas envisageable vu les coûts qui seraient engendrés et l'entretien obligatoire à faire ensuite pour maintenir ces zones ouvertes. Les agriculteurs ne sont pas intéressés pour faire paître des animaux car les parcelles sont trop éloignées. Par contre, le fait de donner la possibilité aux propriétaires de rénover les habitations isolées, en zone N notamment, les incitera, nous l'espérons, à nettoyer au moins leurs propriétés.

Jean-Luc REBORD propose d'inscrire dans le règlement du PLU, d'interdire les plantations de certaines essences à l'intérieur des zones urbanisées. Les élus étant tous d'accord, la commission du PLU travaillera sur cette proposition.

#### **Thème 6 - Activités économiques - Agriculture**

Question de Jacky MARIN-LAMELLET : Il n'y a plus que 2 sièges d'exploitation. Il y en avait 3 ?

Réponse de Madame le Maire : Les 2 sièges existants sont au Cernix. Le 3<sup>ème</sup>, c'était le centre équestre du Chozal et la miellerie. Malgré l'intervention de la SAFER pour trouver un repreneur, cette propriété a été vendue en tant que résidence secondaire. 2 exploitants étaient intéressés, mais après étude de leurs dossiers financiers, ces exploitations ont été déclarées non viables. Ce qui confirme l'étude qui avait été faite lors de l'élaboration de notre PLU en 2008 et qui ressort sur les cartes des terrains agricoles que nous verrons en fin de présentation.

#### **Thème 6 - Activités économiques – Entreprises, commerces et tourisme**

Question de Jean-Luc REBORD : Concernant le projet de résidence de tourisme, on sait qu'elle est nécessaire et il faut continuer à travailler sur ce projet. Concernant les commerces de proximité que peut faire la commune pour empêcher leur changement de destination, notamment sur la place du Cernix ?

Réponse de Madame le Maire : On peut inscrire cette interdiction dans notre règlement de PLU, en délimitant les zones concernées. Il ne faudra pas prévoir de commerces dans le projet de résidence de tourisme, le but étant de pérenniser ceux existants voir qu'ils se développent.

Jean-Luc REBORD demande qu'il soit précisé dans les moyens « retenir 2 sites pour développer des opérations touristiques » : l'une au pied du domaine skiable (programme ski au pied), que la commune est propriétaire du foncier à 80%. Proposition validée à l'unanimité.

*Jean-Luc REBORD : On pourrait ajouter dans les objectifs : soutenir la pérennité des centres de vacances puisqu'on en parle dans les moyens.*

Madame le Maire : Oui, il s'agit surtout du Centre de Vacances « le Chardon Bleu », en lien direct avec une zone qui pourrait permettre son extension. On peut l'ajouter si vous êtes d'accord. Proposition validée à l'unanimité.

*Question de Gérard VIALLIS : Qu'en est-il du Centre de Vacances de Prarian ?*

Réponse de Madame le Maire : suite à la décision défavorable de la dernière commission de sécurité, ce centre n'est plus autorisé à recevoir du public pour l'instant. De plus, son propriétaire nous a informés qu'il envisageait d'en changer la destination.

*Question de Denis BOURGEOIS-ROMAIN : Développer les activités touristiques 4 saisons. Est-ce qu'il est prévu de lancer des sondages, des études, pour vraiment savoir ce qu'attendent les touristes de notre station ?*

Réponse de Madame le Maire : Il existe déjà des enquêtes lancées par les instances départementales touristiques et économiques, par l'OTI, par Labellemontagne, des préconisations soumises par le Label Famille +. Récemment, l'Agglomération Arlysère a commandé une mission d'observatoire touristique au Cabinet G2A, sur 3 ans, pour évaluer le fonctionnement et les besoins de nos stations du Beaufortain et Val d'Arly. Les 1<sup>ers</sup> entretiens avec les socio professionnels sont en cours. Mais il est bien évident qu'il faut rester à l'écoute de nos socio professionnels et clients pour étudier les pistes qui semblent réalisables, et soutenir aussi les initiatives privées.

Elle propose notamment de rectifier comme suit le point suivant : « développer les activités touristiques toutes saisons » en lieu et place de 4 saisons. Proposition validée à l'unanimité.

Présentation de la cartographie des zones agricoles sur les différents secteurs de la commune.

Le constat est que les terres agricoles à préserver sont toutes situées au Cernix, principalement sur le domaine skiable et les alpages de Bisanne.

Concernant les secteurs des Panissats et du Chef-Lieu, les terres sont de qualité moyenne à faible, sur des parcelles très morcelées, de petites surfaces, d'où le constat du peu d'intéressement des agriculteurs pour les exploiter.

*Question de Dominique TEYPAZ : La fusion des communes est-elle envisageable dans un avenir proche ?*

Réponse de Madame le Maire : à mon avis OUI, mais à quelle échelle et à quelle date elle nous sera imposée ?? Crest-Voland/Cohennoz, le Val d'Arly, le Val d'Arly + Ugine ??

Pour l'instant, on essaie de s'adapter à l'Agglomération, avec d'immenses chamboulements d'organisation et d'adaptation (déchets, eau et assainissement (eaux pluviales en 2020), Gémapi, social, transports, tourisme... Il faut pour l'instant garder nos 2 sièges (1 pour Crest-Voland et 1 pour Cohennoz) au sein du bureau exécutif. Si on fusionnait maintenant avec Crest-Voland, on n'en aurait plus que 1. Rien ne nous empêche de travailler ensemble, bien au contraire.

L'échéance d'un PLUi ne semble pas être loin non plus. D'où l'intérêt de ne pas minimiser nos besoins qui seront repris en compte à ce moment-là et qui seront nécessaires pour les futures équipes municipales. Je pense notamment à la confirmation de l'inscription des 2000 lits touristiques pour la station de Crest-Voland-Cohennoz.

Madame le Maire demande si d'autres interventions sont souhaitées, fait le constat qu'aucun autre élu ne souhaite prendre la parole.

En conséquence, le débat est clos.